

**Attestation fédérale professionnelle santé - social**

Lors de leurs séances respectives des 25.2 et 26.2.2009 les comités de l'OdASanté et de SAVOIRsocial ont adopté une prise de position de même que la planification du projet visant à l'élaboration d'une ordonnance pour la formation initiale d' « aide en soins et accompagnement AFP ». Ils ont également nommé les membres de la Commission de réforme y relative. La séance de lancement de la Commission de réforme est fixée au 3.4.2009.

La demande de ticket provisoire sera adressée incessamment à l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT)

La prise de position et la liste des membres de la Commission de réforme peuvent être consultés sous [http://www.odasante.ch/fr/02\\_berufliche-grundbildung/03\\_attest.htm](http://www.odasante.ch/fr/02_berufliche-grundbildung/03_attest.htm)

**Positionnement des formations continues en santé  
Décision de principe du Comité de l'OdASanté**

Lors d'un récent entretien avec la direction de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), l'OdASanté a pris connaissance des derniers développements dans le domaine des formations continues. Les débats actuellement en cours à l'échelle nationale comme internationale laissent présager que les formations continues EPD ES (études postdiplômes) ne déboucheront dorénavant plus sur des titres réglementés de façon formelle.

Au vu de cette évolution, l'OdASanté a examiné la question plus en détail et est parvenue à la conclusion que le remplacement des EPD ES par des examens professionnels supérieurs (EPS) permettrait de répondre dans une large mesure aux préoccupations de la branche.

Sur la base de cette conclusion, le Comité de l'OdASanté a, lors de sa séance du 25 février 2009, décidé à l'unanimité de positionner dorénavant les formations continues nécessitant un degré élevé de réglementation au niveau d'EPS (si nécessaire avec une structure curriculaire), plutôt que comme des EPD ES avec plan d'études cadre (PEC).

En collaboration avec les partenaires concernés, l'OdASanté entend consentir tous les efforts nécessaires pour structurer le paysage des examens dans le domaine de la santé selon des critères clairs, et pour conférer aux examens professionnels et aux examens professionnels supérieurs fédéraux la valeur qui leur revient.

L'annonce de la décision du Comité, de même qu'une représentation graphique d'un scénario possible pour l'introduction d'EPS en lieu et place d'EPD ES sont accessibles sur le site de l'OdASanté sous [http://www.odasante.ch/fr/01\\_aktuell/00\\_news.htm](http://www.odasante.ch/fr/01_aktuell/00_news.htm)

## **Positionnement des formations continues en santé Disposition transitoire pour les projets en cours**

La prise en compte des nombreux travaux préparatoires réalisés en vue de l'introduction de filières postdiplômes réglementées au niveau ES (EPD ES) a représenté un élément capital pour le Comité. Ce dernier a dès lors décidé de la disposition transitoire suivante concernant les projets EPD ES soins d'anesthésie, soins intensifs, soins d'urgence ainsi que prévention des infections et hygiène hospitalière :

Les projets de plans d'études cadres seront menés à terme comme prévu et les prestataires de formation feront reconnaître leurs EPD ES par l'OFFT. Les prescriptions contenues dans les différents PEC devront cependant être transférées, dans un délai de six ans au maximum, dans un guide pour règlement d'examen. Il s'agira d'une adaptation avant tout structurelle, car la préparation des EPS ne devrait pas différer sensiblement des formations EPD ES. L'OFFT a d'ores et déjà confirmé que les détenteurs d'un titre « xx dipl. EPD ES » seront habilités à porter le nouveau titre « xx avec dipl. fédéral ». Il est en outre prévu que les prestataires de formation disposant d'une reconnaissance de leur EPD ES pourront continuer d'offrir certains éléments préparatoires à l'EPS.

D'entente avec les responsables du projet EPD ES en technique de laboratoire médical, le Comité a décidé de transférer le PEC en élaboration dans les directives d'un règlement EPS.

## **PEC soins en anesthésie, soins intensifs, soins d'urgence**

Comme souhaité lors de la consultation, les trois plans d'études cadre (PEC) soins en anesthésie, soins d'urgence et soins intensifs ont été regroupés en un seul document avec trois options spécifiques. Le Comité de l'OdASanté a, lors de sa séance du 25.2.2009, adopté le plan d'études cadre remanié. Ce dernier sera présenté aux participant-e-s à la consultation dans le cadre d'une séance de clôture qui se tiendra à Berne le 19.3.2009, avant d'être soumis à la Commission fédérale des écoles supérieures (CFES) pour expertise à l'attention de l'OFFT.

## **PEC – soins infirmiers ES**

### **Mise en place de la Commission de développement**

Le Comité de l'OdASanté a, lors de sa dernière séance, mis en place la Commission de développement « PEC soins infirmiers » pour le PEC relatif à la filière de formation menant au titre d'infirmière diplômée Es / infirmier diplômé ES.

Le règlement de fonctionnement de la Commission de développement est accessible sur le site de l'OdASanté sous

[http://www.odasante.ch/fr/03\\_hoehere-berufsbildung/01\\_00\\_Pflege%20HF/rlp\\_pflege\\_hf.htm](http://www.odasante.ch/fr/03_hoehere-berufsbildung/01_00_Pflege%20HF/rlp_pflege_hf.htm)

## **PEC orthoptique ES**

La procédure de consultation sur le PEC pour la filière de formation en orthoptique ES menant au titre d'orthoptiste diplômé-e ES est ouverte depuis le 25.2.2009 et dure jusqu'au 20.4.2009. Le PEC et la lettre d'accompagnement sont accessibles sur le site de l'OFFT sous le lien suivant:

[http://www.bbt.admin.ch/themen/hoehere/00161/00427/index.html?lang=fr.](http://www.bbt.admin.ch/themen/hoehere/00161/00427/index.html?lang=fr)

## **Ordonnance ASSC Etat des travaux de mise en œuvre**

La nouvelle ordonnance Assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) et le plan de formation y relatifs sont entrés en vigueur le 1.1.2009. Les formations selon les nouvelles bases juridiques débuteront en août 2009. La phase de préparation à cette mise en œuvre se poursuit selon le même concept dans les trois régions linguistiques. Le manuel de formation ASSC est entretemps disponible en allemand et en français. La version italienne sera prête très prochainement.

Le manuel de formation ASSC de l'OdASanté peut être commandé en français, en allemand et en italien par le biais du lien suivant: [http://www.verlag-careum.ch/homes/internet-shop/books/berufsfachschule/fage\\_schule/index.html](http://www.verlag-careum.ch/homes/internet-shop/books/berufsfachschule/fage_schule/index.html)

### **Formation raccourcie**

La nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'ASSC prévoit la possibilité d'offrir une formation raccourcie de deux ans. La forme et les modalités de cette formation raccourcie sont en clarification. Une proposition y relative sera soumise d'ici à l'été 2009 à la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation des ASSC CFC.

### **Formation complémentaire pour les aides familiales: recommandations de l'OdASanté**

Les compétences développées au cours de la formation d'aide familiale menant à un CFC ont été intégrées dans le profil de compétences de l'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC). Le règlement du 5.2.2001 sur la formation d'aide familiale CFC a dès lors été abrogé avec l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'ASSC avec CFC.

Des recommandations à l'attention des aides familiales désireuses d'obtenir le CFC d'ASSC sont en cours d'élaboration. Elle seront soumises au printemps 2009 pour adoption à la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation des ASSC CFC.

### **Validation des acquis**

#### **Profil de qualification ASSC selon l'ordonnance CRS**

Le profil national de qualification et les conditions de réussite pour la profession d'ASSC, basés sur l'ordonnance CRS de juillet 2003, ont été approuvés par l'OdASanté en février 2009. Ils ont été soumis à ce jour à l'OFFT pour mise en vigueur.

Ces documents serviront de base contraignante pour les procédures de validation des acquis ASSC jusqu'à l'arrivée sur le marché du travail, en été 2012, des ASSC formé-e-s selon la nouvelle ordonnance .

## Besoin accru en personnel de santé

Un premier état des lieux sur le personnel qualifié dans le domaine de la santé est paru le 26.2.2009. Ce rapport a été établi par l'Observatoire suisse de la santé (Obsan) sur mandat de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS). Les données présentées sont complétées de projections sur l'accroissement du besoin en personnel dans l'avenir; une hausse des besoins en personnel qualifié d'au moins 25'000 personnes d'ici 2020 y est évoquée.

Le Communiqué de presse y relatif est accessible sur le site de la CDS  
<http://www.gdk-cds.ch/index.php?id=25&L=1>

Le Comité directeur de la CDS et le Comité de l'OdASanté ont décidé en novembre 2008 de mandater l'élaboration d'un rapport national sur le recrutement du personnel de santé. L'état des lieux de l'Obsan servira de base à ce rapport différencié qui devrait paraître à l'automne 2009. Destiné en premier lieu aux cantons et aux institutions du domaine de la santé, il représentera un instrument pour l'estimation du besoin en personnel et en formation.

## „Vivre la qualité » Journée des partenaires

Sous le titre de « vivre la qualité », l'OFFT a lancé à la fin 2008 un projet d'élaboration de lignes directives pour le développement durable de la qualité dans les formations et des procédures de qualification liées à la formation professionnelle.

Des informations complémentaires sont accessibles sur le site de l'OFFT sous  
<http://www.bbt.admin.ch/themen/berufsbildung/01013/index.html?lang=fr>

Ces lignes directives devraient être présentées et discutées dans le cadre d'une journée qui se tiendra à Berne le 16.6.2009.

## Elaboration de bases de formation; état des projets au 4.3.2009

Le survol des projets de l'OdASanté, actualisé en date du 4.3.2009, peut être téléchargé sous :

[http://www.odasante.ch/fr/01\\_aktuell/pdf/01.8%20Projekte%20OdASante\\_2.3.2009\\_franz.pdf](http://www.odasante.ch/fr/01_aktuell/pdf/01.8%20Projekte%20OdASante_2.3.2009_franz.pdf)

Ce document présente l'état des travaux dans les différents projets d'élaboration de bases de formation, l'organisation de ces derniers et les milieux impliqués.

■